

Département des Vosges
Arrondissement d'Epinal

Nom du groupement : **Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales**

PROCES-VERBAL
DE L'INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DE L'ELECTION DU BUREAU

Nota : ce procès-verbal doit être transcrit, séance tenante, sur le registre des délibérations du groupement. Il doit, en outre, être dressé en double exemplaire dont l'un est immédiatement transmis au Préfet et l'autre reste déposé au secrétariat du groupement des communes.

Nombre de membres dont
le Conseil doit être composé : **32**

Nombre de Conseillers
en exercice : **32**

Nombre de Conseillers qui
assistent à la séance : **30**

Votants : **32**

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril à 18 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges méridionales ; élus par les Conseils Municipaux des Communes de DOMMARTIN-LES-REMIREMONT, ELOYES, GIRMONT-VAL-D'AJOL, PLOMBIERES-LES-BAINS, REMIREMONT, SAINT-AME, SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT, SAINT-NABORD, LE VAL D'AJOL et VECOUX, se sont réunis à l'espace culturel la Commune d'Eloyes sur convocation qui leur a été adressée le 9 avril 2026.

Etaient présents MM. Les Conseillers, dont les noms suivent :

M. Jean-Jacques ROSAYE
Mme Marie Breton
M. Christophe GERARD
Mme Amélie SEMPIANA
M. Didier HATON
M. Patrick VINCENT
M. Thomas VINCENT
Mme Marie BEAUDINET
M. Arthur GRANDCOLAS - NAVILIAT
Mme Pauline GUILBERT
M. Jean-Marie SUARDI
M. Jean-Benoît TISSERAND
M. Bruno HAILLANT
Mme Joceline PORTÉ
M. Frédéric SIMON
Mme Brigitte CHARLES
Mme Valérie JANKOWSKI
Mme Catherine VAGNON
M. Jean HINGRAY
M. Arnaud JEANNOT
Mme Yvette PIERRE
M. Jean-Charles TISSERAND
Mme Agnès CLEMENT-DEMENGE
M. David BOLMONT
Mme Valérie MOREAU
Mme Pascale NAULIN
M. Valéry AUDINOT
Mme Isabelle REMOLATO
M. Jean-Pierre CALMELS
M. Steve BEKAÏ

Absents ayant donné procuration à :

M. CREUSOT Bernard qui donne pouvoir à M. TISSERAND Jean-Benoît.

Mme BARBAUX Lydie qui donne pouvoir à M. SUARDI Jean-Marie.

La séance a été ouverte, sous la présidence de Madame Joceline PORTÉ, doyenne d'âge, qui, après l'appel nominal a déclaré les membres du Conseil Communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Monsieur GRANDCOLAS-NAVILIAT Arthur a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (article L2121-15 du CGCT)

Madame Joceline PORTÉ explique que l'élection du président suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L.2122-7 et suivants du CGCT : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Elle invite l'assemblée à désigner deux assesseurs pour procéder au vote.

Le Conseil Communautaire désigne :

- En qualité d'assesseur : Mme Amélie SEMPIANA
- En qualité d'assesseur : Mme Pauline GUILBERT

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaire.

Madame PORTÉ Joceline demande alors s'il y a des candidats :

Candidature de M. Jean-Benoît TISSERAND,

Madame PORTÉ Joceline propose la candidature de :

- M. Jean-Benoît TISSERAND

Elections du Président

Premier tour de scrutin

Le président, après avoir donné lecture des articles L. 5211-2, L 2122-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales a invité le Conseil à bulletins secrets et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un président.

Chaque Conseiller, à l'appel de son nom, a remis au président son bulletin de vote, fermé, écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 32

A déduire bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 32

Majorité absolue : 17

Ont obtenu	M. Jean-Benoît TISSERAND	32 voix
------------	--------------------------	----------------

M. Jean-Benoît TISSERAND ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé président.

Deuxième tour de scrutin

Le deuxième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :

A déduire bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :

Reste pour le nombre de suffrages exprimés :

Majorité absolue :

Ont obtenu	Mme	voix
	M.	voix
	M	voix

M....., ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé président
Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin.

Troisième tour de scrutin

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :

Ont obtenu	M	voix
	M	voix
	M	voix
		oix

Bulletins blancs ou nuls :

M.....ayant obtenu la majorité relative des voix (ou étant le plus âgé des candidats, en cas d'égalité des voix) a été proclamé président et a été immédiatement installé.

Election du premier vice-président

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de M. Jean-Benoît TISSERAND élu président, à l'élection du premier vice-président.

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 32

A déduire bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 32

Majorité absolue : 17

Ont obtenu	M. Thomas VINCENT	32 voix
------------	-------------------	----------------

M. Thomas VINCENT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier vice-président.

Deuxième tour de scrutin

Le deuxième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :

A déduire bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître

Reste pour le nombre de suffrages exprimés :

Majorité absolue :

Ont obtenu	M	voix
	M	voix
	M	voix

M....., ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier vice-président
Aucun candidat, n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin

Troisième tour de scrutin

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :

Ont obtenu	M	voix
	M	voix
	M	voix

Bulletins blancs ou nuls :

M.....ayant obtenu la majorité relative des voix (ou étant le plus âgé des candidats, en cas d'égalité des voix) a été proclamé premier vice-président et a été immédiatement installé.

Election du deuxième vice-président

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de M. Jean-Benoît TISSERAND, élu président, à l'élection du deuxième vice-président.

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 32

A déduire bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 32

Majorité absolue : 17

Ont obtenu	M. Patrick VINCENT	32 voix
------------	--------------------	----------------

M. Patrick VINCENT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé deuxième vice-président.

Deuxième tour de scrutin

Le deuxième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :

A déduire bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître

Reste pour le nombre de suffrages exprimés :

Majorité absolue :

Ont obtenu	M	voix
	M	voix
	M	voix

M....., ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé deuxième vice-président
Ou bien, aucun candidat, n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin

Troisième tour de scrutin

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :

Ont obtenu	M	voix
	M	voix
	M	voix

Bulletins blancs ou nuls :

M.....ayant obtenu la majorité relative des voix (ou étant le plus âgé des candidats, en cas d'égalité des voix) a été proclamé deuxième vice-président et a été immédiatement installé.

Election du troisième vice-président

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de M. Jean-Benoît TISSERAND, élu président, à l'élection du troisième vice-président.

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 32

A déduire bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 32

Majorité absolue : 17

Ont obtenu	M. Arnaud JEANNOT	32 voix
------------	-------------------	----------------

M. Arnaud JEANNOT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé troisième vice-président.

Deuxième tour de scrutin

Le deuxième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :

A déduire bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître

Reste pour le nombre de suffrages exprimés :

Majorité absolue :

Ont obtenu	M	voix
	M	voix
	M	voix

M....., ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé troisième vice-président
Ou bien, aucun candidat, n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin

Troisième tour de scrutin

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :

Ont obtenu	M	voix
	M	voix
	M	voix

Bulletins blancs ou nuls :

M.....ayant obtenu la majorité relative des voix (ou étant le plus âgé des candidats, en cas d'égalité des voix) a été proclamé troisième vice-président et a été immédiatement installé.

Election du quatrième vice-président

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de M. Jean-Benoît TISSERAND, élu président, à l'élection du quatrième vice-président.

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 32

A déduire bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 32

Majorité absolue : 17

Ont obtenu	Mme Lydie BARBAUX	32 voix
------------	-------------------	----------------

Mme Lydie BARBAUX ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée quatrième vice-présidente.

Deuxième tour de scrutin

Le deuxième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :

A déduire bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :

Reste pour le nombre de suffrages exprimés :

Majorité absolue :

Ont obtenu	M	voix
	M	voix
	M	voix

M....., ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé quatrième vice-président
Ou bien, aucun candidat, n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin

Troisième tour de scrutin

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :

Ont obtenu	M	voix
	M	voix
	M	voix

Bulletins blancs ou nuls :

M.....ayant obtenu la majorité relative des voix (ou étant le plus âgé des candidats, en cas d'égalité des voix) a été proclamé quatrième vice-président et a été immédiatement installé.

Election du cinquième vice-président

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de M. Jean-Benoît TISSERAND, élu président, à l'élection du cinquième vice-président.

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 32

A déduire bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 32

Majorité absolue : 17

Ont obtenu	M. Jean-Charles TISSERAND	32 voix
------------	---------------------------	----------------

M. Jean-Charles TISSERAND ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé cinquième vice-président.

Deuxième tour de scrutin

Le deuxième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :

A déduire bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :

Reste pour le nombre de suffrages exprimés :

Majorité absolue :

Ont obtenu	M.	voix
	M.	voix
	M.	voix

M....., ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé cinquième vice-président
Ou bien, aucun candidat, n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin

Troisième tour de scrutin

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :

Ont obtenu	M	voix
	M	voix
	M	voix

Bulletins blancs ou nuls :

M.....ayant obtenu la majorité relative des voix (ou étant le plus âgé des candidats, en cas d'égalité des voix) a été proclamé cinquième vice-président et a été immédiatement installé.

Election du sixième vice-président

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de M. Jean-Benoît TISSERAND, élu président, à l'élection du sixième vice-président.

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 32

A déduire bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 32

Majorité absolue : 17

Ont obtenu	Mme Pascale NAULIN	32 voix
------------	--------------------	----------------

Mme Pascale NAULIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée sixième vice-présidente.

Deuxième tour de scrutin

Le deuxième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :

A déduire bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître

Reste pour le nombre de suffrages exprimés :

Majorité absolue :

Ont obtenu	M	voix
	M	voix
	M	voix

M....., ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé sixième vice-président
Ou bien, aucun candidat, n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin

Troisième tour de scrutin

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :

Ont obtenu	M	voix
	M	voix
	M	voix

Bulletins blancs ou nuls :

M.....ayant obtenu la majorité relative des voix (ou étant le plus âgé des candidats, en cas d'égalité des voix) a été proclamé sixième vice-président et a été immédiatement installé.

Election du septième vice-président

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de M. Jean-Benoît TISSERAND, élu président, à l'élection du septième vice-président.

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 32

A déduire bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 32

Majorité absolue : 17

Ont obtenu	M. Jean-Jacques ROSAYE	32 voix
------------	------------------------	----------------

M. Jean-Jacques ROSAYE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé septième vice-président.

Deuxième tour de scrutin

Le deuxième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :

A déduire bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître

Reste pour le nombre de suffrages exprimés :

Majorité absolue :

Ont obtenu	M	voix
	M	voix
	M	voix

M....., ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé septième vice-président
Ou bien, aucun candidat, n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin

Troisième tour de scrutin

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :

Ont obtenu	M	voix
	M	voix
	M	voix

Bulletins blancs ou nuls :

M.....ayant obtenu la majorité relative des voix (ou étant le plus âgé des candidats, en cas d'égalité des voix) a été proclamé septième vice-président et a été immédiatement installé.

Election du huitième vice-président

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de M. Jean-Benoît TISSERAND, élu président, à l'élection du huitième vice-président.

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 32

A déduire bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 32

Majorité absolue : 17

Ont obtenu	M. Steve BEKAĪ	32 voix
------------	----------------	----------------

M. Steve BEKAĪ ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé huitième vice-président.

Deuxième tour de scrutin

Le deuxième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :

A déduire bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :

Reste pour le nombre de suffrages exprimés :

Majorité absolue :

Ont obtenu	M	voix
	M	voix
	M	voix

M....., ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé huitième vice-président
Ou bien, aucun candidat, n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin.

Troisième tour de scrutin

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :

Ont obtenu	M	voix
	M	voix
	M	voix

Bulletins blancs ou nuls :

M.....ayant obtenu la majorité relative des voix (ou étant le plus âgé des candidats, en cas d'égalité des voix) a été proclamé huitième vice-président et a été immédiatement installé.

Election du neuvième vice-président

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de M. Jean-Benoît TISSERAND, élu président, à l'élection du neuvième vice-président.

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 32

A déduire bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 32

Majorité absolue : 17

Ont obtenu	Mme Amélie SEMPIANA	32 voix
------------	---------------------	----------------

Mme Amélie SEMPIANA ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée neuvième vice-présidente.

Deuxième tour de scrutin

Le deuxième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :

A déduire bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :

Reste pour le nombre de suffrages exprimés :

Majorité absolue :

Ont obtenu	M	voix
	M	voix
	M	voix

M....., ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé neuvième vice-président
Ou bien, aucun candidat, n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin.

Troisième tour de scrutin

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :

Ont obtenu	M	voix
	M	voix
	M	voix

Bulletins blancs ou nuls :

M.....ayant obtenu la majorité relative des voix (ou étant le plus âgé des candidats, en cas d'égalité des voix) a été proclamé neuvième vice-président et a été immédiatement installé.

Observations et réclamations (1)

(1) On indiquera ici les observations et réclamations qui auront été prononcées au cours de la séance

(2) Tous les Conseillers Communautaires devront signer sur le registre des délibérations du groupement et sur le procès-verbal où mention devra être faite de la cause qui les aurait empêchés de signer.

Clôture du procès-verbal :

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 16 avril 2026 àvingt..... heures trente.....minutes, en double exemplaire, a été, après lecture, signé.

Signatures des Membres présents (2)

Signature du Doyen d'âge
Mme PORTÉ Joceline

Signature du Président Elu,
M. JEAN-BENOIT TISSERAND

Signature des assesseurs

Mme Amélie SCAPIANA...

Mme Pauline GUILBERT

Signature du Secrétaire, M. GRANDCCAS-NAVIZIAT Arthur